



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM
Immigration et Intégration
Admission Marché du travail
Section Main d'œuvre Suisse alémanique

Stage professionnel en Russie

Admission dans le cadre de l'accord relatif à l'échange de stagiaires conclu entre la Suisse et la Russie (exchange of trainees)

Conditions

Procédure d'admission

www.sem.admin.ch



STAGIAIRE
INTERNATIONAL

1. Conditions

La Suisse et la Russie ont conclu le 2 septembre 1993 un accord relatif à l'échange de trainees (stagiaires). Aux termes de cet accord, les citoyens suisses peuvent obtenir une autorisation de séjour et de travail en Russie pour y parfaire leurs connaissances professionnelles et linguistiques. Elle leur est accordée pour une durée de 12 mois au maximum et peut être prolongée de six mois au maximum.

- Citoyens suisses
- Limites d'âge : 18-30 ans
- Formation professionnelle achevée
- Le stage peut être accompli uniquement dans la profession apprise.
- La rémunération doit correspondre aux usages locaux et professionnels.
- L'exercice d'une activité indépendante, de même que le travail à temps partiel, ne sont pas autorisés.

Si vous désirez effectuer un stage professionnel en Russie, vous devez vous soucier vous-même de trouver une place. Vous trouverez des conseils susceptibles de vous être utiles dans votre recherche d'emploi sur le site Internet du DFAE sous www.dfae.admin.ch
> Vivre à l'étranger > Emigrer > Travailler à l'étranger.

2. Procédure d'admission

Après avoir conclu un contrat d'engagement, vous devrez demander un permis de travail russe. Les formulaires officiels nécessaires sont disponibles sur notre site internet www.sem.admin.ch > Entrée & Séjour > Séjour à l'étranger > Programmes de stagiaires.

Votre requête devra contenir les documents suivants :

- une demande personnelle ;
- formulaire de demande d'admission avec photo, en langue russe, en 2 exemplaires
- l'original et une copie du contrat d'engagement, lequel doit stipuler le but du stage et les conditions d'engagement: entrée en service, durée de l'engagement, salaire, programme de perfectionnement etc. ;
- un curriculum vitae libellé en russe
- une copie du brevet/diplôme professionnel, avec sa traduction en russe ;
- un extrait du casier judiciaire en version originale (peut être commandé au guichet postal ou par Internet sous www.bk.admin.ch > Services > Légalisations) ;

Le dossier complet doit être envoyé au :

✉ Secrétariat d'Etat aux migrations SEM, Section Main d'œuvre Suisse alémanique, Quellenweg 6, 3003 Berne-Wabern

Nous transmettons votre dossier aux autorités russes. En cas d'acceptation, le Service fédératif des migrations nous envoie l'autorisation de travail écrite après environ huit semaines. Nous vous envoyons ce document avec les informations nécessaires concernant les modalités de visa auprès de l'Ambassade de Russie à Berne.

3. Entrée

Pour entrer en Russie, vous devez être en possession d'un passeport valable et d'un visa. A votre arrivée dans le pays, vous devez vous annoncer dans les huit jours auprès de l'Office compétent pour votre lieu de domicile.

4. Changement d'emploi et prolongation

Les demandes de prolongation de l'autorisation (durée maximale: 18 mois) ou de changement d'emploi sont à adresser directement au *Federal Migration Service of Russia*.

Federal Migration Service of Russia: www.fms.gov.ru/

23.05.2016 Skz/Luf

Editeur

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM
Section Main d'œuvre Suisse alémanique
Quellenweg 6, 3003 Berne-Wabern/Suisse
Courriel : young.professionals@bfm.admin.ch
Internet : www.bfm.admin.ch